

# PROPOSITION PRINCIPES COOPÉRATIONS TERRITORIALES ULTRAMARINES & CORSES

Validation des principes : BF du 16 octobre 2020



# sommaire

1. Constat
2. Proposition

# 1. Constat

The image features a background with a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Overlaid on this are several thick, white, curved lines that sweep across the frame, creating a sense of motion and depth. The text '1. Constat' is positioned on the left side, in a clean, white, sans-serif font.

# CONSTAT "ENTENTE OUTREMER"

Constat dressé lors du séminaire Outremer & Corse d'octobre 2020 avec les représentants des ligues UM et Corse.

Contexte :

- Filière féminine en difficulté sur ces territoires (un seul niveau de championnat)
- Nombre de clubs très restreint et répartition disharmonieuse (zones sans club)
- Nécessité forte d'inciter les clubs à rentrer dans une démarche "projet de développement" sur leur territoire en coopérant entre eux

Situation réglementaire actuelle :

- Entente outremer = dispositif légèrement adapté suite aux retours des Ligues Régionales UM lors des séminaires (AG FFBB)
- Ce dispositif est assez peu utilisé (3 ententes GUA, 2 REU) en 2020/21 et relève plus de la conjoncture que du structurel

## 2. Proposition

The image features a solid red background. On the right side, there are several thick, white, curved lines that sweep across the frame. One line starts near the bottom left and curves upwards and to the right. Another line starts near the bottom right and curves upwards and to the left. A third line starts near the top right and curves downwards and to the left. These lines create a sense of movement and depth.

# "Philosophie" d'une Coopération Territoriale Ultra-Marine (CTUM & Corse)

Présenter le dispositif de CT UM & Corse en insistant sur :

1. Le projet de développement
2. La mise en œuvre de pratiques innovantes, en particulier du VxE et des "actions sociétales"
3. L'occupation d'espaces de pratique non normés
4. La mise en œuvre de la Politique Fédérale et l'accompagnement possible
5. La possibilité de regrouper les licenciés pour constituer des équipes permettant à chacun.e de pratiquer à son niveau de compétence et motivation

# Principes généraux d'une Coopération Territoriale Ultra-Marine (CTUM & Corse)

- **Convention** : signée par les clubs proposée par la commission en charge du dossier au BF pour validation et après avis de la Ligue Régionale
- **Durée** : 2 à 4 ans sans reconduction tacite
- **Nb de clubs** : 2 maximum
- **Territoire** : continuité territoriale incontournable (communes limitrophes/proches)
- **Actions de développement** (liste non exhaustive) :
  - ✓ Ecole de Mini labélisée : mutualisation possible année 1, 1 par club année 2
  - ✓ Ecole d'arbitrage : niveau 1 année 1, relais CRO année 2
  - ✓ VxE : au moins une action menée au sein de la CTC
  - ✓ 3x3 : au moins une action (type à préciser)
- **Limite de dépôt des dossiers** : 30 avril (30 octobre zone Pacifique) à préciser
- **Catégorie(s) exclue(s)** : seniors masculins, possible en seniors féminins mais ne pourra participer aux finales régionales

- **Préconisation pour les CTUM & Corse :**

- Pilotage et accompagnement des CT UMC sur le modèle des CTC hexagonales (visios avec les structures locales pour harmoniser dispositifs UM / hexagone)



# Merci



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 rue du Château des Rentiers - 75013 Paris  
Tél. 01 53 94 25 00 - [www.ffbb.com](http://www.ffbb.com)

